Image not found or type unknown

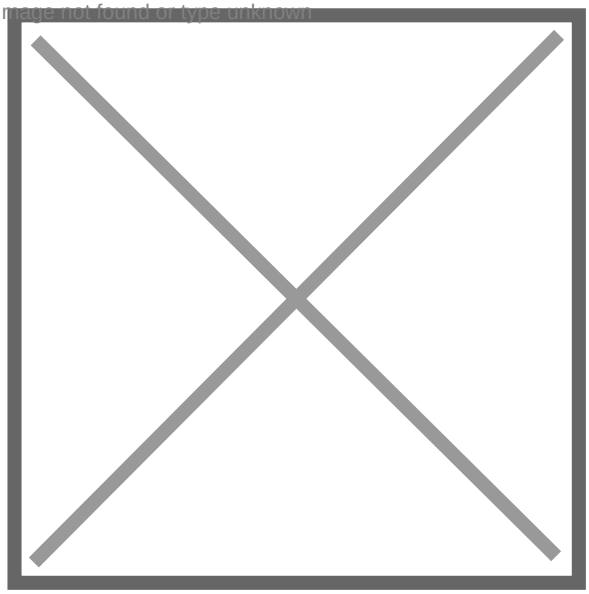

Licenciement d'un travailleur journalier sans preavis

Par **moiza**, le **03/02/2014** à **03:38**

bonjour a tous
Au faite je travaillais pour une entreprise en tant journalier depuis trois mois et on a mis fin a mon travail sans motif et sans m'aviser au préalable.dans ce cas pourrais je poursuivre mon employeur puisse que je n ai signé aucun papier au préalable montrant que je suis travailleur journalier et je travaillais 11h de Temp par jour donc de 21h a 8h du matin.je travaillais quatre fois par semaines.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **03/02/2014** à **07:57**

Bonjour,
Le statut de travailleur journalier existe en Afrique, au Canada ainsi qu'en Italie.
Mais pas en France.
Le salarié est donc engagé :
* via un contrat à durée déterminée
* via une entreprise de travail temporaire.
Sinon il s'agit d'un contrat CDI, lequel n'exige pas légalement un écrit.
La situation que vous exposez est significative d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse et sans respect de la procédure règlementaire.

Par **moiza**, le **07/02/2014** à **22:09**

Bonjour

Est ce normal de licencier un travailleur journalier sans préavis?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés